



www.ccbrianconnais.fr

AR Prefecture

005-240500439-20201120-D2020_138-DE
Reçu le 26/11/2020
Publié le 26/11/2020

DELIBERATION
N°2020-138 du 20 novembre 2020

OBJET – Admissions en non-valeur –
Budget Général

Rapporteur : M. Olivier FONS

Le 20 novembre 2020 à 17 heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 13 novembre 2020 en la salle du Conseil, Les Cordeliers, sous la présidence de Monsieur le Président, M. Arnaud MURGIA.

Nombre de conseillers en exercice : 37

Présents : 33

Nombre de pouvoirs : 4

Mme Marine MICHEL est nommée secrétaire de séance.

Titulaires présents : M. Arnaud MURGIA, Mme Catherine VALDENNAIRE, M. Eric PEYTHIEU, Mme Claire BARNÉOUD, M. Richard NUSSBAUM, Mme Emilie DESMOULINS, M. Christian JULLIEN, Mme Annie ASTIER-CONVERSE, M. Jean-Marc CHIAPPONI, Mme Elisa FAURE, M. André MARTIN, Mme Michèle SKRIPNIKOFF, M. Patrick MICHEL, Mme Maryse XAUSA FRANÇOIS, M. Thomas SCHWARZ, M. Gabriel LÉON, Mme Francine DAERDEN, M. Jean Franck VIOUJAS, M. Jean-Pierre PIC, M. Jean-Marie REY, Mme Muriel PAYAN, Mme Claudine CHRETIEN, M. Pierre LEROY, M. Vincent FAUBERT, Mme Corinne CHANFRAY, Mme Catherine BLANCHARD, Mme Marine MICHEL, M. Emeric SALLE, M. Gilles PERLI, M. Thierry AIMARD, M. Olivier FONS, M. Sébastien FINE, Mme Patricia ARNAUD.

Ont donné pouvoir : M. Florian DAZIN à M. Thomas SCHWARZ
M. Guy HERMITTE à M. Arnaud MURGIA
M. Nicolas GALLIANO à Mme Corinne CHANFRAY
M. Jean-Pierre MASSON à Mme Patricia ARNAUD.

Vu les treize courriers du 6, 7, 11, 14, 25, 31 août et du 7 septembre 2020 du Comptable Public de Briançon sollicitant la mise en non-valeur de produits irrécouvrables,

Considérant que les comptables publics sont tenus de faire, sous leur responsabilité, toutes diligences nécessaires pour le recouvrement des recettes locales,

Considérant que le comptable public exerce seul et sous sa responsabilité le recouvrement des recettes de la collectivité,

Considérant que l'admission en non-valeur ne fait pas obstacle à un recouvrement ultérieur dans l'hypothèse où le débiteur revient à meilleure fortune,

Considérant qu'il convient de constater budgétairement l'irrécouvrabilité de ces créances,

Vu l'avis favorable de la Commission « Administration Générale, Ressources Humaines et Finances » du 4 novembre 2020,

Vu l'avis favorable du Bureau du 10 novembre 2020,

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **Constate** l'irrécouvrabilité des créances figurant dans les 13 courriers envoyés par le trésorier comptable pour un montant total de **24 258.25 €**

TITRE	ANNEE	OBJET	MONTANT	MOTIF
162	2015	Dépôt déchetteries	22,42	Liquidation judiciaire au 09 09 2015
453	2016	Dépôt déchetteries	47,24	Clôture pour insuffisance d'actifs le 20 03 2020
600	2016	Dépôt déchetteries	45,00	Clôture pour insuffisance d'actifs le 20 03 2020
1302	2018	Dépôt déchetteries	101,35	Poursuite sans effet
SOUS TOTAL			216,01	
710	2016	Redevance spéciale 2016	1 477,32	Liquidation judiciaire au 14 12 2017
808	2018	Redevance spéciale 2018	642,24	Liquidation judiciaire au 14 12 2017
930	2017	Redevance spéciale 2017	100,00	Clôture pour insuffisance d'actifs le 28 05 2020
1055	2018	Redevance spéciale 2018	100,00	Clôture pour insuffisance d'actifs le 28 05 2020
968	2017	Redevance spéciale 2017	100,00	Clôture pour insuffisance d'actifs le 28 05 2020
1013	2018	Redevance spéciale 2018	100,00	Clôture pour insuffisance d'actifs le 28 05 2020
1068	2018	Redevance spéciale 2018	100,00	Radiation le 6 08 2020
653	2017	Redevance spéciale 2017	100,00	Clôture pour insuffisance d'actifs le 13 12 2015
1084	2018	Redevance spéciale 2018	100,00	Clôture pour insuffisance d'actifs le 13 12 2015
818	2019	Redevance spéciale 2019	100,00	Clôture pour insuffisance d'actifs le 13 12 2015
661	2016	Redevance spéciale 2016	673,22	Clôture pour insuffisance d'actifs le 20 03 2020
1070	2017	Redevance spéciale 2017	0,02	seuil inférieur aux poursuites
716	2016	Redevance spéciale 2016	0,06	seuil inférieur aux poursuites
768	2018	Redevance spéciale 2018	0,40	seuil inférieur aux poursuites
1390	2019	Redevance spéciale 2019	0,10	seuil inférieur aux poursuites
1427	2019	Redevance spéciale 2019	0,59	seuil inférieur aux poursuites
SOUS TOTAL			3 593,95	
1068	2015	Loyers Résidence travailleurs saisonniers	1 664,52	Liquidation judiciaire au 10 12 2015
SOUS TOTAL			1 664,52	
5012	2018	Domiciliation Altipolis	84,00	Cessation d'activité le 31 12 2018
5013	2018	Domiciliation Altipolis	84,00	Cessation d'activité le 31 12 2018
5014	2018	Domiciliation Altipolis	84,00	Cessation d'activité le 31 12 2018
5015	2018	Domiciliation Altipolis	84,00	Cessation d'activité le 31 12 2018
5016	2018	Domiciliation Altipolis	84,00	Cessation d'activité le 31 12 2018
5017	2018	Domiciliation Altipolis	84,00	Cessation d'activité le 31 12 2018
5001	2019	Domiciliation Altipolis	84,00	Cessation d'activité le 31 12 2018
5002	2019	Domiciliation Altipolis	84,00	Cessation d'activité le 31 12 2018
5003	2019	Domiciliation Altipolis	84,00	Cessation d'activité le 31 12 2018
5059	2016	Caution Altipolis	98,30	Clôture de jugement du 08 08 2018
5060	2016	Caution Altipolis	98,30	Clôture de jugement du 08 08 2018
5061	2016	Copies / Altipolis	631,80	Clôture de jugement du 08 08 2018
5062	2016	Loyer Altipolis	659,52	Clôture de jugement du 08 08 2018
5068	2016	Loyer Altipolis	659,52	Clôture de jugement du 08 08 2018
SOUS TOTAL			2 903,44	

337	2013	Inscription crèche Briançon	125,72	Commission de surendettement
790	2013	Inscription crèche Briançon	160,50	Commission de surendettement
260	2014	Inscription crèche Briançon	175,44	Commission de surendettement
453	2014	Inscription crèche Briançon	139,06	Commission de surendettement
503	2014	Inscription crèche Briançon	9,21	Commission de surendettement
618	2014	Inscription crèche Briançon	158,78	Commission de surendettement
675	2014	Inscription crèche Briançon	127,50	Commission de surendettement
543	2016	Inscription crèche Briançon	2,67	seuil inférieur aux poursuites
245	2015	Inscription crèche Briançon	14,73	Poursuite sans effet
543	2016	Inscription crèche Briançon	1,54	seuil inférieur aux poursuites
SOUS TOTAL			915,15	
413	2017	Frais fourrière automobile	239,70	Etablissement fermé le 27 07 2020
84	2017	Frais fourrière automobile	106,20	Personne disparue
491	2017	Frais fourrière automobile	239,70	Poursuite sans effet
118	2011	Frais fourrière automobile	298,50	Personne disparue
180	2018	Frais fourrière automobile	239,70	Personne disparue
598	2016	Frais fourrière automobile	279,48	Commission de surendettement
488	2017	Frais fourrière automobile	239,70	Personne disparue
200	2018	Frais fourrière automobile	239,70	Poursuite sans effet
372	2015	Frais fourrière automobile	339,36	Personne disparue
539	2016	Frais fourrière automobile	339,36	Personne disparue
376	2015	Frais fourrière automobile	106,20	Poursuite sans effet
287	2016	Frais fourrière automobile	339,36	Personne disparue
93	2018	Frais fourrière automobile	239,70	Personne disparue
1603	2019	Frais fourrière automobile	240,80	Personne disparue
288	2016	Frais fourrière automobile	339,36	Personne disparue
917	2014	Frais fourrière automobile	237,50	Personne disparue
1068	2015	Frais fourrière automobile	338,56	Personne disparue
365	2018	Frais fourrière automobile	239,70	Personne disparue
73	2019	Frais fourrière automobile	15,20	Personne disparue
231	2015	Frais fourrière automobile	215,10	Personne disparue
492	2019	Frais fourrière automobile	240,80	Personne disparue
SOUS TOTAL			5 113,68	
1124	2017	Inscription Beaux-arts	0,90	seuil inférieur aux poursuites
			0,90	
480	2016	Régularisation Subv Dév éco	9 690,00	Clôture de jugement du 08 08 2018
SOUS TOTAL			9 690,00	
1633	2019	Inscription conservatoire	0,10	seuil inférieur aux poursuites
433	2011	Inscription conservatoire	90,50	Poursuite sans effet
			90,60	
290	2012	Frais fourrière animale	70,00	Poursuite sans effet
			70,00	
TOTAL GENERAL			24 258,25	

AR Prefecture

005-240500439-20201120-D2020_138-DE

Reçu le 26/11/2020

Publié le 26/11/2020

- **Dit** que les crédits nécessaires sont prévus au Budget Général 2020,
- **Autorise** le mandatement des opérations comptables relatives à ces irrécouvrables à l'article 6541 « créances éteintes ».

Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme
Le Président,

Arnaud MURGIA



Date affichage : 26 NOV. 2020

Le délai de recours contentieux contre la présente décision peut être déféré dans un délai de 2 mois au Tribunal Administratif de Marseille à compter de sa notification ou de sa publication.